

CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2021 RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

INTRODUCTION

La session 2021 du concours de rédacteur a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. Le concours était ouvert pour :

- ↳ **66 postes en externe**
- ↳ **70 postes en interne**
- ↳ **4 postes au troisième concours**

MISSIONS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Les rédacteurs territoriaux constituent un cadre d'emplois de **catégorie B**.

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent également être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants.

ADMISSIBILITE

I. LIBELLE DES EPREUVES

CONCOURS EXTERNE :

Première épreuve (Durée : 3h / coefficient 1) : Réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales.
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales.
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales.
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Seconde épreuve (Durée : 3h / coefficient 1) : Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.

CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (**Durée : 3h / coefficient 1**) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales.
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales.
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales.
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

II. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves écrites se sont déroulées le **14 octobre 2021** au **Centre des Expositions du Mans** et pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve dans les locaux du Centre de Gestion au Mans.

Le centre de gestion de la Sarthe a utilisé des sujets nationaux téléchargeables [ici](#).

Selon le règlement des concours d'accès à la FPT :

- ↳ Les copies ont été corrigées de manière anonyme et ont fait l'objet d'une double correction.
- ↳ Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve obligatoire entraîne l'élimination du candidat.
- ↳ Seuls, peuvent être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

↳ Un candidat absent à une épreuve obligatoire est éliminé.

III. PRESENCE DES CANDIDATS ET INSTRUCTION DES DOSSIERS APRES LES EPREUVES ECRITES

De forts taux d'absentéisme ont été constatés lors des sessions passées pour ce concours de rédacteur.

Afin de minimiser les conséquences financières de cet absentéisme prévisible, seuls les dossiers des candidats présents aux épreuves ont été instruits. Ainsi tous les candidats inscrits au concours ont été autorisés à passer les épreuves d'admission sous réserve de la validité de leur dossier.

Sur les 1099 candidats inscrits, le service concours a instruit 730 dossiers correspondant au nombre de candidats présents à l'épreuve écrite. Tous les dossiers des candidats présents étant valides, **aucun candidat n'a fait l'objet d'un rejet de candidature.**

CONCOURS	NB INSCRITS	NB ANNULATION INSCRIPTION	NB ADMIS A CONCOURIR	NB PRESENTS EPREUVES ECRITES	TAUX DE PRESENCE (par rapport aux inscrits)
EXTERNE	398	129	269	215	54%
INTERNE	664	105	559	494	74.3%
3 ^{ème} CONCOURS	37	8	29	21	56.8%
TOTAL	1099	242	857	730	66.42%

IV. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES EPREUVES ECRITES

CONCOURS EXTERNE			
Note de synthèse		8.36	8.36
Questions	Action sanitaire et sociale	6.30	6.35
	Droit civil	6.23	
	Droit public	6.33	
	Finances, budgets	6.64	
CONCOURS INTERNE			
Note	Action sanitaire et sociale	8.05	7.95
	Droit civil	7.56	
	Droit public	8.47	
	Finances, budgets	7.05	
TROISIEME CONCOURS			
Note	Action sanitaire et sociale	9.38	8.17
	Droit civil	5.4	
	Droit public	10.53	
	Finances, budgets	8.14	

SEUIL D'ADMISSIBILITE

Le jury a déterminé les seuils d'admissibilité suivants :

Concours	Nombre de candidats présents aux épreuves admissibilité	Seuils d'admissibilité retenus	Candidats admissibles	Taux d'admissibilité par rapport aux présents	Moyenne des candidats admissibles
Concours externe	215	9/20	54	25,11%	10.62/20 (14.63/20 à 9/20)
Concours interne	494	9,5/20	142	28,74%	11.84/20 (17.5/20 à 9.5/20)
Troisième concours	21	9/20	8	38,09%	12.49/20 (16.75/20 à 9.13/20)
Total	730		204	27,94%	

ADMISSION

I. LIBELLE DES EPREUVES

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION		
<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.</p> <p>20 min, dont 5 min au plus d'exposé / coef 1</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.</p> <p>20 min, dont 5 min au plus d'exposé / coef 1</p>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.</p> <p>20 min, dont 5 min au plus d'exposé / coef 1</p>

II. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves se sont déroulées les **22, 23, 24 février et 1^{er} mars 2022** dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe.

Les candidats admissibles ont été reçus par des trinômes d'examineurs composés d'un(e) élu(e) local(e), d'une personne qualifiée et d'un(e) fonctionnaire territorial(e).

III. PRESENCE DES CANDIDATS ET RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION

Epreuve entretien	NB de candidats convoqués	Nb présents / taux présence	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes < 5						Moyenne des notes	Nb de candidats au-dessus de cette moyenne
					Notes éliminatoires	Notes de 5 à 7,5	Notes de 8 à 9,5	Notes de 10 à 11,5	Notes de 12 à 14,5	Notes de 15 à 20		
Externe	54	53	19	4	6	5	7	8	16	11	11,33	30
		98,1%			11,3%	9,4%	13,2%	15,1%	30,2%	20,8%	(en 2017 12.82)	55,6%
Interne	142	140	19,5	4	4	34	27	21	29	25	10,74	66
		98,6%			2,9%	24,3%	19,3%	15,0%	20,7%	17,9%	(en 2017 11.31)	46,5%
TV	8	8	15	7,5	0	1	1	2	3	1	11,25	4
		100,0%			0,0%	12,5%	12,5%	25,0%	37,5%	12,5%	(en 2017 13.67)	50,0%

IV. MOYENNES GENERALES

Bilan général	Nb de candidats convoqué écrits	Nb de présents admissibilité (taux présence)	Nb présents entretien	Moyenne la plus haute	Noyenne la plus basse	Moyennes de 0 à < 5	Moyennes de 5 à < 8	Moyennes de 8 à < 10	Moyennes de 10 à < 12	Moyenne de 12 à < 15	Moyennes de 15 à 20	Moyennes générales	Nb de candidats au-dessus de cette moyenne
Externe	398	215	53	15,75	7,46	0	4	14	24	10	1	10,88 (en 2017 11,76)	27
		54,0%				0,0%	7,5%	26,4%	45,3%	18,9%	1,9%		50,9%
Interne	664	494	140	17,5	7,25	0	5	40	44	36	15	11,31 (en 2017 12,18)	62
		74,4%				0,0%	0,8%	6,0%	6,6%	5,4%	2,3%		44,3%
TV	37	21	8	14,88	8,82	0	0	2	2	4	0	11,87 (en 2017 12,04)	5
		56,8%				0,0%	0,0%	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%		62,5%

V. Transfert de postes et seuil d'admission :

Le jury a fait application de l'article 5 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, qui dispose que « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Le jury a ainsi décidé :

- ↳ de pourvoir uniquement 35 postes sur les 66 postes ouverts au concours externe.
- ↳ de reporter 2 postes non pourvus au concours externe vers le troisième concours.
- ↳ de reporter 3 postes non pourvus au concours externe vers le concours interne.

Le jury a adopté, pour chacun des concours, les seuils d'admission suivants :

CONCOURS	SEUILS D'ADMISSION RETENUS	NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS
CONCOURS EXTERNE	10/20	35
CONCOURS INTERNE	11/20	73
3 ^{EME} CONCOURS	10.63/20	6

BILAN DU CONCOURS 2021

CONCOURS	POSTES OUVERTS	INSCRITS	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS	ADMISSIBLES	SEUIL ADMISSIBILITE	ADMIS	SEUIL ADMISSION
EXTERNE	66	398	269	215	54	9/20	35	10/20
INTERNE	70	664	559	494	142	9.5/20	73	11/20
3 ^{eme} CONCOURS	4	37	29	21	8	9/20	6	10.63/20
TOTAL	140	1099	857	730	204	/	114	/

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement celles et ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts vers une démarche de réussite. Le Président du jury remercie les correcteurs et les membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité ayant permis le bon déroulement de ce concours.

Fait au Mans
Le Président du Jury
Conseiller Régional, Maire de Cures
et Vice-Président du CDG 72
Dominique AMIARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop at the bottom, with a horizontal stroke crossing it.

Annexes 1 et 2 : éléments statistiques complémentaires

ANNEXE 1 : COMPARAISON AVEC LES SESSIONS PRECEDENTES DU CONCOURS

La session 2019 du concours de rédacteur a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Mayenne pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

CONCOURS 2019	POSTES OUVERTS	INSCRITS	ADMIS A CONCOURIR	PRESENTS	ADMISSIBLES	SEUIL ADMISSIBILITE	ADMIS	SEUIL ADMISSION
EXTERNE	26	315	315	136	35	10/20	25	11/20
INTERNE	42	698	698	476	85	11.5/20	43	12.75/20
3^{ème} CONCOURS	16	104	104	63	26	10/20	16	12.25/20
TOTAL	84	1117	1117	675	146	/	84	/

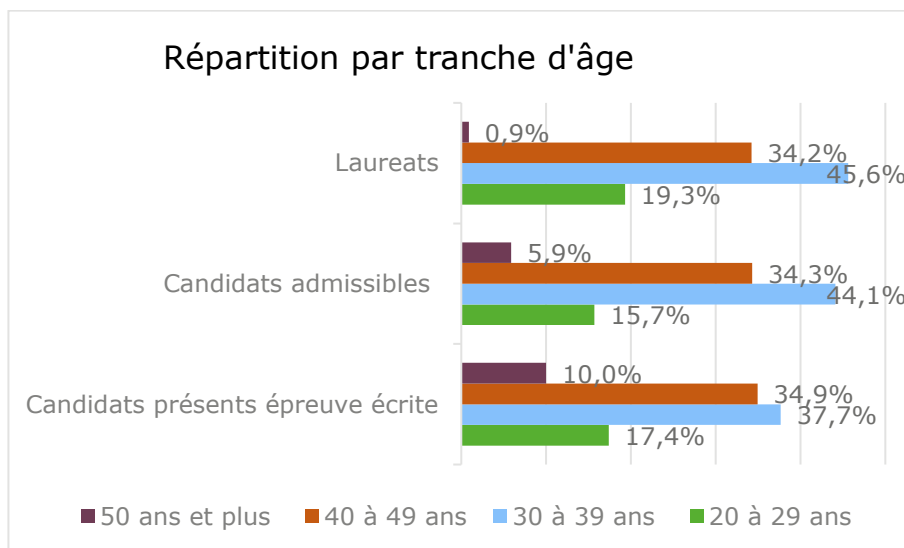
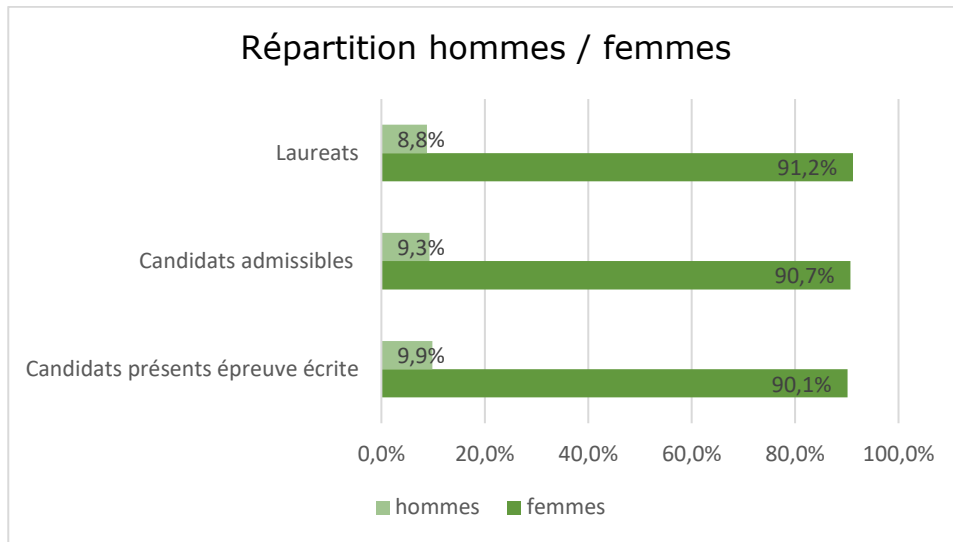
La session 2017 du concours de rédacteur a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Concours 2017	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Candidats admis à concourir	Admissibles	Seuil d'admissibilité	Admis	Seuil d'admission
Externe	36	347	160	160	49	9/20	26	11.58/20
Interne	39	764	513	513	88	12/20	48	12/20
Troisième concours	3	26	15	15	6	8.5/20	4	12/20
Total	78	1137	688	688	143	/	78	/

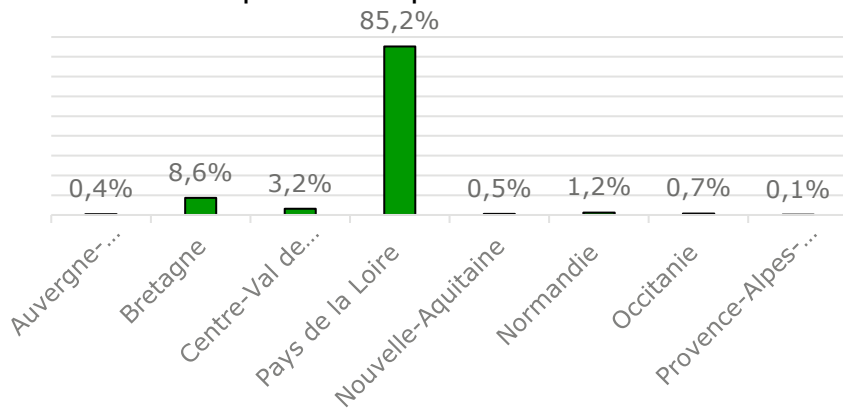
La session 2015 du concours de rédacteur a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Mayenne pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Concours 2015	Postes ouverts	Inscrits	Candidats admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil d'admissibilité	Admis	Seuil d'admission
Externe	45	610	610	250	65	9/20	36	10.92 /20
Interne	50	879	877	601	110	11/20	58	11.50/20
Troisième concours	5	56	45	23	9	10 /20	6	12.75/20
Total	100	1545	1532	874	184	/	100	/

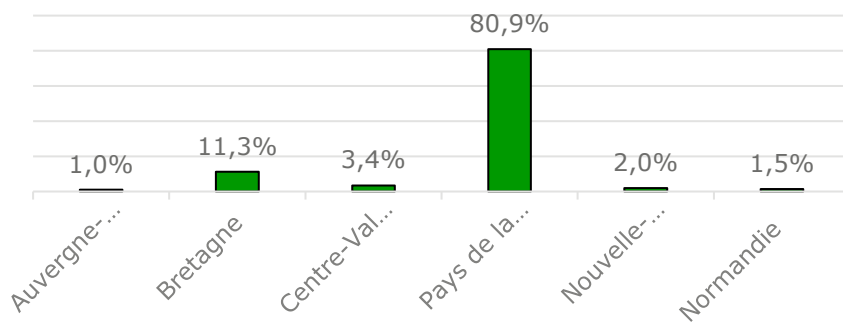
ANNEXE 2 : ELEMENTS STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE CONCOURS DE REDACTEUR 2021



Origine géographique des candidats présents épreuve écrite



Origine géographique des candidats admissibles



Origine géographique des lauréats

